



Séance du 20 JANVIER 2020 à 19 h 30

Droit de préemption urbain :

La commune décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles :

Parcelles	Superficie	Adresse	Propriétaire
C 1417-1419-1422-1424-1420	497 m2	37 rue des Frères Templé	OLIVE Linda
ZY 54	1613 m2	10 rue du Monastère	Consorts TRILLARD
ZY 122	629 m2	21 ch de la Vieille Cure	Mme et Mr LEBAILLY

Avenant au bail commercial avec COMPAR L'IMAGE

En raison de l'augmentation de l'effectif de l'entreprise COM PAR L'IMAGE, il convient de passer un avenant au bail commercial pour la location d'un troisième bureau de la mairie d'une superficie de 13 m2 moyennant un loyer de 295 € HT

Vente de la bétonnière de 350 litres achetée en 2018 à l'EARL de La Bucheronnette de FREGREAC pour un montant de 700 €.

Construction de l'espace sportif : passation de marchés

Suite au rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer :

- Pour le lot 1 : GROS ŒUVRE : le marché à l'entreprise MOUTEL d'Erbray, qui obtient le meilleur classement, pour un montant de travaux de 41 453.76 € HT
- Pour le lot 2 : CHARPENTE, COUVERTURE, BARDAGE METALLIQUE : le marché à l'entreprise Girard HERVOUET, meilleur classement, pour un montant de 129 041.41 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer les marchés pour le lot 1 à l'entreprise MOUTEL et pour le lot 2 à l'entreprise HERVOUET tels que mentionnés ci-dessus
- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés en question
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener ce dossier à bien

APPEL A PROJET transmis par la Préfecture de Loire-Atlantique

Le conseil municipal souhaite solliciter la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2020 en organisant une révision du code de la route

Dans le cadre de l'appel à projets « sécurisation des établissements scolaires » - fonds ministériel de prévention de la délinquance au titre de 2020, le conseil municipal retient comme éventuel projet la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » à l'école publique. Des devis vont être demandés pour cet équipement et étudiés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Demande d'acquisition de la licence IV

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal d'une personne à la recherche d'une licence IV pour ouvrir un débit de boissons à Rezé et demande à acquérir la licence dont la commune est propriétaire.

Le conseil municipal décide de ne pas céder cette licence IV. Il y a un intérêt pour la commune de la MEILLERAYE DE BRETAGNE de disposer de celle-ci pour des demandes ou projets à venir sur le territoire communal.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : le mardi 25 février 2020 à 19 h 30

Affiché le 23 janvier 2020

Le Maire



Marie-Pierre Guerin
Marie-Pierre GUERIN